



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 18 mai 2021

Covid-19 : une nouvelle étape du déconfinement.

Vendredi 21 mai 2021, la Martinique entrera dans une nouvelle phase de déconfinement.

La situation sanitaire en Martinique continue à s'améliorer avec une baisse de tous les indicateurs épidémiologiques et hospitaliers.

Suite à l'évolution favorable de ces indicateurs, la stratégie d'allègement progressif des mesures sanitaires se poursuit dès le vendredi 21 mai 2021 :

- réouverture des salles de cinéma, de théâtre et de spectacle dans le respect des protocoles sanitaires (8 m² par personne, places assises avec séparation de deux sièges entre chaque personne ou groupe venant ensemble dans la limite de six personnes, restauration et boissons interdites, port du masque) ;
- réouverture des restaurants de plein air avec la mise en place du protocole sanitaire (6 personnes par table, séparation d'un mètre entre les chaises de tables différentes, port du masque lors des déplacements des clients et pour le personnel, mise en place de cahier ou d'application de rappel) ;
- reprise des activités de sports collectifs au sein des ERP de plein air dans le respect des protocoles sanitaires des fédérations. L'accueil du public est autorisé en respectant le protocole sanitaire (4 m² par personne, places assises avec séparation de deux sièges entre chaque personne ou groupe venant ensemble dans la limite de six personnes, restauration et boissons interdites, port du masque).

La réouverture des restaurants et des salles de sport qui sont dans les lieux clos est prévue le vendredi 28 mai 2021.

Par ailleurs, **le couvre-feu est repoussé à 23h00**. Les sorties et déplacements restent interdits de 23h00 à 5h00 à l'exception des déplacements autorisés sur présentation de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Les rassemblements sur la voie publique restent limités à 6 personnes, sauf manifestation revendicative déclarée, avec l'obligation de respecter les gestes barrières et le port du masque.

La recommandation de limiter les réunions privées à six personnes est maintenue pour les personnes non vaccinées.

L'ensemble de ces dispositions sera réévalué mi-juin.

Comme annoncé, les nouvelles modalités concernant les déplacements en provenance et à destination de la Martinique seront communiquées avant la fin du mois de mai.

Le préfet appelle la population à rester très vigilante pour éviter un nouveau rebond de l'épidémie, notamment dans les rassemblements amicaux et familiaux.

« Nous avons ensemble fait face à ce 3^e pic.

Ensemble restons mobilisés.

*J'invite chacun à faire la démarche citoyenne la plus utile pour tous :
la vaccination. »*

Stanislas Cazelles,
Préfet de la Martinique.